

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Summary

B & Capital investit dans des PME françaises principalement actives dans les secteurs suivants : services aux entreprises, santé, distribution, technologie, industries spécialisées, environnement.

B & Capital entend agir en sa qualité d'investisseur (principalement majoritaire) pour accompagner chacune de ses participations dans l'atténuation des principales incidences négatives propres à son secteur d'activité.

Ainsi, B & Capital a identifié des incidences négatives potentielles liées aux secteurs prioritaires de sa thèse d'investissement. Ce premier socle d'enjeux transverses sont complétés par les enjeux sectoriels spécifiques à chaque société. Ils sont fondés sur des standards internationaux pré-définis.

L'identification et la priorisation des principales incidences négatives d'une entreprise reposent dans un premier temps sur l'exclusion de secteurs nocifs. Ensuite, en amont d'une décision d'investissement, B & Capital évalue les enjeux propres à chaque entreprise, et les actions correctives mises en œuvre. Ceux-ci sont ensuite suivis *a minima* annuellement via le reporting ESG et le comité de surveillance de chaque participation.

B & Capital accompagne chacune de ses participations individuellement dans l'atténuation des incidences négatives. Cet accompagnement repose sur une sensibilisation du management, la fixation d'objectifs annuels, un soutien opérationnel dans la mise en œuvre, et le partage de bonnes pratiques au sein du portefeuille.

Description of principal adverse sustainability impacts

B & Capital a identifié les enjeux a priori les plus matériels au regard de sa thèse d'investissement et des secteurs prioritaires fixés (services aux entreprises, santé, distribution, technologie, industries spécialisées, environnement).

Pour cela, B & Capital a consolidé les enjeux ESG des secteurs prioritaires, en se fondant sur le référentiel [SASB](#). Les incidences négatives potentielles prioritaires, ainsi que les actions correctives envisagées sont les suivantes :

Thématique	Incidence négative potentielle	Action corrective
Environnement	Emissions de gaz à effet de serre	Trajectoire de décarbonation
	Consommation d'énergie non renouvelable	Réduction des consommations d'énergie Achat ou production d'énergie renouvelable
Capital social et humain	Fuite de données sensibles	Conformité avec le RGPD Politique de cybersécurité
	Accident du travail	Politique de santé et sécurité
	Obsolescence des compétences	Politique de formation et gestion des compétences
	Discrimination et pertes d'opportunités professionnelles	Politique de diversité et inclusion
Modèle d'affaire et innovation	Impacts environnementaux à la fabrication des produits	Démarche d'éco-conception
	Impacts environnementaux liés à l'extraction et la production des matières premières	Charte d'achats responsables
	Non-respect des garanties sociales minimales au sein de la chaîne de valeur amont	Audits RSE des fournisseurs
Leadership et gouvernance	Incident éthique, de corruption ou de fraude	Charte éthique et anti-corruption Système d'alerte

Description of policies to identify and prioritise principal adverse sustainability impacts

B & Capital a défini des processus et une gouvernance permettant d'identifier et prioriser les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Ils sont présentés dans la charte ESG disponible sur le site Internet.

La politique repose sur les étapes suivantes :

- En amont du *sourcing* : exclusion des activités générant des externalités négatives significatives sur les facteurs environnementaux et sociaux : charbon, pétrole et gaz, déforestation, armement, violation des principes du Pacte mondial, tabac, alcool, jeux d'argent, pornographie, produits addictifs et drogues, non-respect des normes internationales ;
- Lors du *sourcing* : analyse des principales incidences négatives, que ce soit les enjeux transverses du portefeuille (détaillés dans la section précédente) ou bien des enjeux sectoriels ;
- En amont d'une décision d'investissement : évaluation approfondie, réalisée en interne puis par un tiers externe, des incidences négatives, des actions correctives déjà mises en œuvre et des axes d'amélioration ;
- Lors de la décision d'investissement : présentation des principales incidences négatives de l'activité, du niveau de maturité de la société et des actions correctives à mettre en œuvre lors de la phase de détention ;
- Tout au long de la période de détention : suivi de la mise en œuvre d'actions correctives et évaluation des incidences nettes, via le reporting ESG, le comité de surveillance et des échanges ad-hoc ;
- Lors de la cession : communication des bonnes pratiques de la société aux acquéreurs potentiels, par exemple via un rapport de *vendor due diligence* ESG (VDD ESG).

Engagement policies

L'accompagnement des participations de B & Capital s'appuie sur un dialogue régulier avec le management de chaque participation, ainsi qu'un soutien opérationnel pour mettre en œuvre des démarches d'amélioration continue. Ce dialogue se traduit par diverses actions complémentaires :

- Présentation au management des principales incidences négatives identifiées lors des travaux de *due diligence* ESG, 3 mois après le *closing* d'une opération ;
- Fixation puis suivi d'objectifs ESG annuels au cours des comités de surveillance ;
- Accompagnement du management et des fonctions opérationnelles dans la mise en œuvre d'actions d'atténuation : formation des équipes, dotation d'outil de pilotage, suivi des mécanismes d'accompagnement et de financement de projets, veille réglementaire, soutien externe par un prestataire spécialisé, adaptation des processus, communication interne, etc. ;
- Suivi de la performance ESG de la société via le reporting ESG annuel, comprenant des indicateurs spécifiques ainsi que les 14 indicateurs fixés par le SFDR ;
- Organisation d'une table ronde ESG annuelle visant au partage de bonnes pratiques au sein du portefeuille.

References to international standards

La charte ESG de B & Capital s'appuie sur les standards internationaux suivants :

- La liste standardisée d'indicateurs de principales incidences négatives du Sustainable Finance Disclosure Regulation (SFDR) ;
- Les Do No Significant Harm (DNSH) de la taxonomie verte européenne ;
- Le *Corporate Standard* de l'initiative Science-Based Targets (SBTi), dédié à la décarbonation ;
- L'initiative climat international (iCI) ;
- La charte ESG de France Invest ;
- Les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGPs) ;
- Les lignes directrices de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- Les standards du Sustainability Accounting Standards Board (SASB) ;

- Le protocole de Kyoto et l'accord de Paris ;
- Les objectifs de développement durable de l'ONU (ODD).